Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 26 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 31 Ouorum : 18

2024-09-088

OBJET: REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240923-2024-09-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

Date de convocation du Conseil Communautaire: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération N°2020-07-051 portant création de la commission affaires scolaires
- Vu la démission de Monsieur PIET, de la commune de Crosses,

Le conseil communautaire désigne comme nouveau délégué de la commune de Crosses Monsieur Simon SURGENT.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 24 septembre 2024 **La Présidente**,

La Presidente, Sophie GOGUI

Diffusion internet cells

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 26 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 31 Ouorum : 18

2024-09-089

OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE - CRST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240923-2024-09-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

<u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u>: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens avec la Région Centre-Val-de-Loire
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention avec la Région Centre Val de Loire
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 24 septembre 2024 La Présidente,

Sophie GOGUÉ.

Diffusion in

taine.fr

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 26 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 31 Quorum : 18

2024-09-090

OBJET: APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT SDE 18 - TRAVAUX ECLAIRAGE SUR LA COMMUNE DE CROSSES.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240923-2024-09-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Diffusion inter

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

<u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u>: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18,
- Considérant la nécessité de réaliser des travaux sur l'éclairage public chemin de Biou à Crosses

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré

- Décide de procéder à des travaux sur l'éclairage public sur la commune de Crosses pour un montant de 975,80 € H.T.
- Approuve le plan de financement suivant :
 - o Prise en charge par le S.D.E. 18 de 50 % du montant H.T. soit 487,90 €
 - Participation de La Septaine de 50 % du montant H.T. soit 487,90 €
- Autorise Madame la Présidente ou à défaut un Vice-Président, à signer tout document relatif à ces travaux.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 24 septembre 2024 **La Présidente**, **Sophie GOGUÉ**.

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 26 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 31 Ouorum : 18

2024-09-091

OBJET: EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX LIÉS AUX BÂTIMENTS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240923-2024-09-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

Date de convocation du Conseil Communautaire: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

- Vu les travaux sur les bâtiments appartenant à La Septaine,
- Vu le coût à la charge de La Septaine
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 325 000 euros dans les conditions suivantes :

Montant: 325 000 €
 Durée: 15 ans
 Fixe: 3,57%

Echéance trimestrielle Frais de dossier : 487,50 €

- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à la souscription de cet emprunt.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 24 septembre 2024

La Présidente Sophie GOGL

Diffusion internet cc-las

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 26 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 31 Ouorum : 18

2024-09-092

OBJET: APPROBATION DU MANDAT DE COMMERCIALISATION AVEC L'AD2T POUR LE GÎTE D'OSMOY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240923-2024-09-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

<u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u>: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le projet de mandat de commercialisation avec l'Ad2T pour le Gîte d'Osmov
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le mandat de commercialisation
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 24 septembre 2024 La Présidente, Sophie GOGUÉ.

Diffusion internet cc-N

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 26 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 31 Quorum : 18

2024-09-093

OBJET: MODIFICATION DE COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR SUR LE TERRITOIRE DE LA SEPTAINE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240923-2024-09-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

<u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u>: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024.

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2333-26 et suivants du CGCT;
- Vu l'article L.5211-21 du CGCT;
- Vu les articles R.2333-43 et suivants du CGCT
- Vu la délibération N°2023-06-051 du 19/06/2024 instaurant la taxe de séjour sur le territoire de la Septaine

Madame la Présidente expose

Les modalités de versement s'établiront sur la base d'un état déclaratif concomitant à un versement effectué directement auprès du comptable public, par les hébergeurs, à l'exception des plateformes en ligne de réservation d'hébergements touristiques qui déposent auprès de l'administration fiscale une déclaration unique et effectuent leur déclaration sur le site mis à disposition par la DGFIP Fajitas.

Concernant l'encaissement des recettes, les titres de recettes seront établis au vu du versement effectué par le collecteur. La notion de régisseur est supprimée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le mode de collecte de la taxe de séjour
- Décide de ne pas avoir recours à un régisseur pour la collecte de la taxe de séjour

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 24 septembre 2024

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, M. CARLIER

Diffusion internet cc-laseptaine.fr

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 26 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 31 Ouorum : 18

2024-09-094

<u>OBJET :</u> RÈGLEMENT DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240923-2024-09-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

<u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u>: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts de la communauté de communes de La Septaine
- Vu le projet de règlement du réseau des bibliothèques
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte le nouveau règlement intérieur pour le réseau des bibliothèques de La Septaine.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 24 septembre 2024.

La Présidente, Sophie GOGUÉ.

Diffusion inter

Nombre de membres en exercice Nombre de membres presents : 26 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 31

Quorum: 18

2024-09-095 TER

OBJET: EXONÉRATION DE LA T.E.O.M. DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX **COMMERCIAUX** POUR L'ANNÉE 2025. (REMPLACE LA **DÉLIBÉRATION 2024-09-095** SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-095-TER-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2024 Publication: 15/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU. PERRONNET. RIGOLLET, TIBAYRENC. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

Vu l'article 1521 du Code Général des Impôts

Considérant que les dispositions de l'article 1521-III.1 du Code Général des Impôts permet au conseil communautaire par délibération d'exonérer les locaux à usage industriel et des locaux commerciaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale prévue à l'article L.2333-78 du Code Général des collectivités Territoriales, Considérant que la liste des locaux concernés doit être arrêtée avant le 15 octobre.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide :

d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2025 les locaux à usage industriel et des locaux commerciaux dont la liste est en annexe.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à AVORD, le 30 septembre 2024

La Présidente,

Sophie GOGUÉ

Diffusion internet cc-laseptaine.fr

Le Secrétaire,

M. CARLIER.

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 26 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 31 Quorum : 18

2024-09-096

OBJET: AVIS CONCERNANT UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE D'AVORD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240923-2024-09-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de construction d'une centrale solaire sur la commune d'Avord.
- Vu la demande d'avis sur le projet au titre de l'évaluation environnemental adressée par la DDT du Cher,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- PRONONCE un avis **FAVORABLE**

Vote: Contre: 0 Abstention: 2 Pour: 29

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 24 septembre 2024 La Présidente, Sophie GOGUÉ.

Diffusion internet cc-laseptaine.

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 26 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 31 Ouorum : 18

2024-09-097

OBJET: AVIS CONCERNANT UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE BAUGY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240923-2024-09-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

Date de convocation du Conseil Communautaire: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

<u>POUVOIRS</u>: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de construction d'une centrale solaire sur la commune de Baugy,
- Vu la demande d'avis sur le projet au titre de l'évaluation environnemental adressée par la DDT du Cher,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- PRONONCE un avis FAVORABLE
- PRECISE qu'une implantation de végétalisation devra être implantée le long de la route d'Avord (rue des Combes)

Vote: Contre: 0 Abstention: 2 Pour: 29

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 24 septembre 2024

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, M. CARLIER

Diffusion internet cc-laseptaine.fr

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 26
Pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 31
Quorum : 18

2024-09-098

OBJET: MODIFICATION
SIMPLIFÉE N°2 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA
SEPTAINE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu

018-241800374-20240923-2024-09-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Publication : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

Date de convocation du Conseil Communautaire: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-48, concernant la modification du PLU ;

Vu la délibération en date du 22 juin 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération en date du 4 décembre 2023 approuvant la modification simplifiée $n^\circ 1$ du PLUi ;

Vu l'arrêté en date du 6 juin 2024 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLUi ;

Vu les délibérations n°2023-06-02 et n°2024-04-39 de la commune d'Avord ;

Considérant que la commune d'Avord a renoncé à 2 emplacements réservés ;

Considérant que pour lever les emplacements réservés une modification simplifiée du PLUi a été prescrite ;

Considérant que les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée doivent être définies par délibération du conseil communautaire ;

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE de prévoir des modalités de concertation consistant à mettre à disposition du public les éléments d'étude accompagnés d'un registre pour recueillir les observations au siège de la communauté de communes de La Septaine et sur le site internet, du lundi 14 octobre 2024 au vendredi 15 novembre 2024,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de La CDC pendant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

AUTORISE Madame la Présidente de la communauté de communes à signer tous les documents en rapport avec cette délibération,

PRECISE que cette modification simplifiée du PLUi sera soumise au conseil communautaire pour approbation,

Cette délibération modifie les dates de concertation du public indiquée dans la délibération 2024-06-059 du 3 juin 2024.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 24 septembre 2024 **La Présidente**, **Sophie GOGUÉ.**

Diffusion internet cc-lase

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 26
Pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 31
Quorum : 18

2024-09-099

OBJET: AIDE OPAH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240923-2024-09-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

Date de convocation du Conseil Communautaire: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

- Vu la délibération 2023-10-083 approuvant la convention entre l'ANAH, La Septaine et les communes d'Avord et de Baugy
- Vu la délibération 2024-04-043 approuvant le règlement de l'OPAH
- Vu l'avis de la commission Développement économique
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

La communauté de communes de La Septaine s'est engagée une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire.

Le dispositif vise à accompagner les propriétaires de logements privés, à revenus modestes ou très modestes, dans le cadre de leurs projets de rénovation, et d'accorder les aides financières complémentaires aux aides existantes de l'ANAH.

Un premier dossier instruit par Loire Future aboutit au versement d'une aide.

Dossier	Commune	Catégorie	Saut de classe	Montant travaux HT	Montant travaux TTC	Plafond ANAH	Aide CdC 7% plafond ANAH
1	Savigny- en- Septaine	Modeste	3	60 420 €	64 311 €	55 000€	3 850 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le versement d'une aide de 3 850€
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 24 septembre 2024 La Présidente, Sophie GOGUÉ.

Diffusion internet cc-lasepta

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 26 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 31 Quorum : 18

2024-09-100

<u>OBJET</u>: APPROBATION DU RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240923-2024-09-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

Date de convocation du Conseil Communautaire: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 12 septembre 2024,
- Vu le projet de règlement du temps de travail
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement du temps de travail

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à AVORD, le 24 septembre 2024

La Présidente,

Sophie GOGU

Le Secrétaire, M. CARLIER

Diffusion internet cc-laseptamen

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 26 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 31 Ouorum : 18

2024-09-101BIS

OBJET: CRÉATION DE POSTES DE CONTRACTUELS PERMANENTS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE (REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2024-09-101 SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240924-2024-09-101BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024 Publication : 22/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le tableau des effectifs
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire décide de créer à compter du 1^{er} octobre 2024 les postes au grade d'adjoint technique territorial, suivants :

- N°287: 1 poste de contractuel permanent 332-8 3° à 29,33/35ème
- N°288 et N°289 : 2 postes de contractuels permanents 332-8
 5° à 17,5/35ème

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à AVORD, le 24 septembre 2024

La Présidente, Sophie GOGUÉ Le Secrétaire, M. CARLIER.

Diffusion internet cc-laseptaine.fr

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 25 Pouvoirs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 30 Quorum : 18

2024-09-102

OBJET: AUTORISANT LE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20240923-2024-09-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 35

<u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u>: 17 septembre 2024

Date d'affichage: 17 septembre 2024

PRÉSENTS: Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

Monsieur LORADOUX sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Madame la Présidente expose au conseil communautaire que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2024/2025 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Diplôme préparé	Durée	Rémunération	
POLE SENIORS 50%	BAC PRO SERVICES AUX	Du 30/09/2024 au 31/08/2025	51% du Smic	
POLE ACCUEIL DE LOISIRS 50%	PERSONNES ET AUX TERRITOIRES	Du 01/09/2025 au 31/08/2026	67% du Smic	

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 24 septembre 2024 **La Présidente, Sophie GOGUÉ.**

Diffusion internet cc-laseptaine.fr